Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 022-212203483-20260720-2026JUILLET52-DE

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Trédias

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TRÉDIAS
SEANCE DU LUNDI 20 JUILLET 2026

::

L'an deux mil vingt-six, le vingt juillet, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Trédias, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Catherine TIENGOU, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : **15, Présents : 13 Votants : 14**

Date de convocation et affichage **: 10 juillet 2026**

Etaient présents : **Catherine TIENGOU, David CRESPEL, Stéphanie RENOUVEL, Jacky BOISGERAULT, Serge ROCHARD, Florence DELALANDE** *(quitte la séance à 21h38, présente jusque délibération2026-059)*, **Nicolas PLESTAN** *(arrivé pour la délibération 2026-050)*, **Annabelle HAGUET, Mélanie ESSIRARD, Enzo ROUILLE, Joseph POIRAUDEAU, Béatrice SOURISSEAU, Cécilia LEBRET.**

Absents : **Kévin LEROUX, Claude BOURDON (pouvoir à Béatrice SOURISSEAU),**

A été désignée secrétaire de séance **: Stéphanie RENOUVEL**

ORDRE DU JOUR : Approbation du Procès-verbal du 5 juin 2026-BAIL APPARTEMENT ÉCOLE : Renouvellement du bail. RESSOURCES HUMAINES : Contrat groupe assurances statutaires : participation à la mise en concurrence du CDG22. BÂTIMENTS : Église : Convention Fondation du Patrimoine. -École : Devis dossier technique amiante. AFFAIRES SCOLAIRES : Facturation RPI. BUDGET-FINANCES : Régularisations comptables. -Taxe sur les logements vacants. DÉFENSE INCENDIE SÉCURITÉ : Défense incendie. -Réserve communale de protection civile. -Plan Intercommunal de Sauvegarde. URBANISME : Évolution du document d'urbanisme (carte communale - PLU). QUESTIONS DIVERSES *Compte-rendu des diverses commissions ou réunions*

Séance du 20 juillet 2026 -2026-052 Objet **: BATIMENTS - EGLISE : Convention fondation du Patrimoine**

Madame la Maire rappelle que les élus ont été destinataires de la proposition de convention avec la Fondation du Patrimoine pour un complément de financement des travaux sur le clocher et les abat-sons. Ces travaux sont chiffrés à hauteur de 74 090€ HT. Des financements ont été obtenus par le fonds de concours de Lamballe Terre et Mer pour 12 899€ et de la DETR pour 22 227€.

La parole est laissée à Monsieur Poiraudeau pour expliciter le fonctionnement de cette démarche.

Des financements issus de particuliers ou d'entreprises sont collectés par la Fondation du Patrimoine qui organise une collecte de dons pour financer des projets précis.

Elle délivre, aux donateurs, une attestation fiscale leur permettant de prétendre à une déduction d'impôts.

Le portage de la Fondation du Patrimoine est financé par un prélèvement de 6% des dons qui seront consacrés au projet de rénovation du clocher de l'église.

Un dossier plus fouillé est à présenter (éléments historiques sur le bâtiment, photographies de haute qualité…).

Une communication est réalisée par la Fondation, à la charge de la commune restent les impressions de flyers et affiches.

L'organisme souhaiterait que la signature de convention soit appuyée à une manifestation sur la commune de façon à accroitre la visibilité de l'opération.

Les élus municipaux échangent leur ressenti par rapport à la démarche. Certains craignent une incompréhension de la part des contribuables communaux pour cette nouvelle sollicitation.

D'autres indiquent que la communication large faite par la Fondation permet de toucher un public allant au-delà des frontières communales.

Madame la Maire soulève la nécessité d'être vigilant sur une communication pertinente et à bon escient, notamment pour la communication auprès de la population de Trédias.

Pour ce qui concerne le montage du dossier approfondi, il est proposé de constituer un groupe de travail volontaire et éventuellement de solliciter des personnes connaisseuses de l'église de Trédias.

Vu la convention présentée par la Fondation du Patrimoine,
Vu l'exposé entendu,

…./….

Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 022-212203483-20260720-2026JUILLET52-DE

…./….

Les membres du Conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, décident, par neuf voix et quatre abstentions :

- **DE CONVENTIONNER avec la Fondation du Patrimoine pour la mise en œuvre d'une collecte de dons en soutien aux travaux sur l'église Saint-Pierre de Trédias.**
- **DE FORMER un groupe de travail constitué de David CRESPEL, Florence DELALANDE, Joesph POIRAUDEAU et Catherine TIENGOU, pour l'élaboration du dossier complémentaire.**
- **D'AUTORISER Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention et autre tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Certifié exécutoire

Catherine TIENGOU
Présidente de séance

MAIRIE DE TREDIAS
Côtes-d'Armor

Stéphanie RENOUVEL
Secrétaire de séance